

Mon interco' infos

Le journal d'informations de la Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan

CHAMARET / CHANTEMERLE-LÈS-GRIGNAN / COLONZELLE / GRIGNAN / GRILLON / MONTBRISON-SUR-LEZ / MONTJOYER / MONTSEGUR-SUR-LAUZON / LE PÈGUE / RÉAUVILLE / RICHERENCHES / ROUSSAS / ROUSSET-LES-VIGNES / SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES / SALLES-SOUS-BOIS / TAULIGNAN / VALAURIE / VALRÉAS / VISAN

N°4 / Hiver 2025-2026

www.cceppg.fr suivez-nous sur  

2026

MEILLEURS VŒUX

Très belle et heureuse année
dans l'Enclave des Papes et
le Pays de Grignan

L'interco
à votre service p. 2
L'interco en action p. 4-5

▪ Convention territoriale
globale

▪ Bientôt un lieu d'accueil
enfants parents

▪ Des nouvelles du futur pôle
petite enfance

▪ Accueil de loisirs la boîte à
malices

Décryptage p. 6-7

▪ Les bons gestes du tri

▪ Comment est organisée la
collecte

La vie de l'interco p. 8-9

▪ Bilan touristique saison
estivale 2025

▪ De la fleur au visage, entretien
avec Karine et Jean-Marc Fert,
the next company

L'actu de l'interco p. 10

▪ Karos

▪ Une nouvelle équipe pour
le service finances et
comptabilité

Regards croisés p. 11

L'interco en images p. 12

Communauté de Communes

 Pays de Grignan
CCEPPG



PRÉVIGRÈLE

Depuis 2025, la CCEPPG apporte un financement à l'association Prévigrèle, dont l'objet est la prévention et la lutte contre les dégâts causés par la grêle. Membre du réseau de l'Association Nationale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ANELFA), son champ d'intervention couvre aujourd'hui plusieurs départements (Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Vaucluse), fortement exposés aux orages grêligènes et aux conséquences économiques qui en découlent pour les exploitations agricoles, mais aussi pour les biens privés et publics. Concrètement, Prévigrèle organise un maillage de générateurs terrestres à vortex utilisant la technique de l'ensemencement des nuages à l'iodeur d'argent, afin de réduire la taille des grêlons et donc l'ampleur des dégâts au sol. Le réseau compte près de 192 générateurs, dont 9 qui sont tenus par des agriculteurs bénévoles sur le territoire de la CCEPPG, et près de 200 grêlimètres. Ces générateurs sont activés sur la période de risque maximale, du printemps au début de l'automne, en amont des épisodes orageux identifiés, pour couvrir la durée potentielle d'exposition aux chutes de grêle. L'action de l'association repose sur une forte coopération locale : de nombreuses intercommunalités, comme la CCEPPG, ont ainsi choisi d'adhérer à Prévigrèle considérant la limitation des pertes liées à la grêle comme un levier essentiel de résilience pour les exploitations et les entreprises.

En combinant veille météorologique, innovation technique et mobilisation des territoires, Prévigrèle s'affirme ainsi comme un acteur clé de la protection des cultures, des infrastructures et des biens face à un aléa atmosphérique appelé à devenir plus fréquent et plus violent.

Avec 31 alertes orageuses sur la campagne 2025, force est de constater l'efficacité de l'action de cette association, puisque notre territoire n'a pas connu les destructions qui ont pu être déplorées dans certaines autres régions, non protégées.



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : DES CONSEILS PERSONNALISÉS PRÈS DE CHEZ VOUS

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Le CEDER Provence, Espace Conseil France Rénov', vous propose des rendez-vous individuels gratuits et personnalisés à Valréas et Grignan. Propriétaire, occupant ou bailleur, locataire ou membre d'un syndicat de copropriétaires, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour :

- définir votre projet de rénovation,
- identifier les aides financières mobilisables,
- être orientés vers des professionnels qualifiés.

Ce service public est porté par l'État et la CCEPPG et piloté par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah)



Prendre rendez-vous avec un conseiller France Rénov' du CEDER : 04 90 36 39 16 ou 04 75 26 22 53, infoenergie@ceder-provence.org le lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 14h00 à 17h00.



CONNAISSEZ-VOUS LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU TERRITOIRE ?

La CCEPPG finance depuis de nombreuses années la mise en réseau des bibliothèques municipales et/ou associatives du territoire, au travers d'un logiciel et d'un site internet commun qui ont été étendus en septembre 2025 au point lecture de Réauville.

Elle s'attache à accompagner les bibliothécaires et bénévoles pour améliorer sans cesse l'usage de leurs outils et par conséquent, le service aux adhérents.

Parmi les actions menées :

- Refonte du site internet pour en améliorer la consultation et la sécurité, avec une mise en service en janvier 2026 après la formation des agents et bénévoles
- Souscription en 2025 à Electre qui permet d'alimenter les outils et le site internet des bibliothèques grâce à l'accès à une base de données bibliographiques et commerciales.
- Navette : si une navette de circulation documents hebdomadaire était d'ores et déjà organisée entre les communes de Grillon, Richerenches et Visan par les communes, la CCEPPG propose dorénavant un service élargi avec une navette mensuelle entre les 7 structures. L'objectif est de favoriser les échanges de livres, favoriser la circulation des documents et développer l'offre d'accès pour les adhérents.
- La réflexion doit désormais se porter sur la mise à disposition d'outils permettant de créer des newsletters en conformité avec la réglementation sur les données personnelles

Aujourd'hui, le réseau concerne les bibliothèques et médiathèques municipales et/ou associatives suivantes : Médiathèque municipale de Grillon, Bibliothèque associative Plaisir de lire - Grignan, Médiathèque associative Lire à Montségur Montségur sur Lauzon, Bibliothèque associative les Amis du Livre Richerenches, Bibliothèque associative de la Vence Valaurie - Roussas, Bibliothèque municipale de Taulignan, Médiathèque municipale de Visan, Point lecture de Réauville.

<https://bibliotheques-cceppg-pom.c3rb.org/>



En ce début d'année, notre intercommunalité renouvelle ses voeux de sérénité, de solidarité et de coopération pour l'ensemble des habitantes et habitants du territoire. Le passage à une nouvelle année est toujours un moment privilégié pour rappeler l'importance du service public local et la place qu'il occupe dans le quotidien de chacun.

Au fil des mois écoulés, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin d'accompagner au mieux les besoins de la population, notamment en matière de petite enfance. Qu'il s'agisse de renforcer l'accès aux modes d'accueil, de soutenir les familles ou d'améliorer la qualité des services proposés, les équipes intercommunales ont poursuivi leur engagement au service des usagers, avec l'objectif constant d'offrir un environnement attentif, adapté et sécurisé.

Les projets présentés dans cette revue illustrent cette volonté d'agir dans la continuité, avec pragmatisme et responsabilité. Ils témoignent aussi du rôle essentiel de la coopération entre communes, partenaires institutionnels et acteurs associatifs, dont la mobilisation contribue chaque jour au dynamisme de notre territoire.

Nous adressons à chacune et chacun nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année, qu'elle soit porteuse de confiance, d'écoute et de projets partagés au bénéfice de tous.

Pierre-André VALAYER
Président



CONTACTS / INFORMATIONS UTILES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS

www.cceppg.fr

04 90 35 01 52

infos@cceppg.fr

www.facebook.com/infosCCEPPG

www.instagram.com/cceppg.2684



Magazine de la CCEPPG - Hiver 2025-2026
Directeur de la publication : Pierre-André Valayer
Rédacteurs : Services de la CCEPPG
Crédits photos : Services de la CCEPPG
Photo de couverture : M. Fischer
Création : Devisocom - Impression : Graphot
Dépot légal à parution - 12 800 exemplaires



Scannez ce QR code
pour mieux nous connaître.



L'interco en action



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Mise en place pour la première fois sur notre territoire en 2021, la CTG est un plan pluriannuel signé avec les CAF et la MSA, contribuant à plus d'efficience et de complémentarité dans la définition et la mise en œuvre des politiques menées en direction des habitants du territoire.

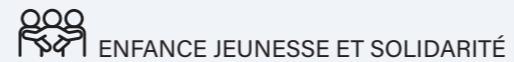
Construite à partir du diagnostic partagé avec les institutions, les collectivités et les partenaires locaux, la nouvelle CTG 2026-2030, validée par l'ensemble des communes et la CCEPPG fin 2025, reprend en grande partie les actions déjà existantes mais met en avant également de nouveaux enjeux tels que le « Bien vieillir sur le territoire » ou la « Prévention précoce/inclusion handicap ». Ce projet de territoire est basé sur un véritable travail de réseau auquel participe l'ensemble des communes ainsi qu'une cinquantaine de partenaires associatifs et institutionnels, le tout piloté par la CCEPPG, en étroite collaboration avec les CAF et la MSA.



BIENTÔT UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS



En lien avec le réseau « Parentalité » issu des champs d'intervention de la CTG, la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents intercommunal a été validée en 2025. Un LAEP permet de répondre à l'isolement des parents et futurs parents, d'autant plus en milieu rural. Les parents peuvent se rencontrer, échanger et partager des moments de jeux avec leurs enfants. Ce lieu d'accueil est d'accès libre, sans inscription, gratuit et anonyme. Il ne s'agit pas d'un lieu de garde. L'accueil est assuré par des personnes formées qui offrent un espace bienveillant et ludique pour les jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier, dans le respect de chacun et de la confidentialité. Le projet a été élaboré tout au long de l'année 2025 par un groupe de travail d'acteurs locaux pluridisciplinaires dont une majorité intégrera l'équipe accueillante. Ce LAEP « itinérant » ouvrira en deux temps, à l'Espace Peyrolles à Colonzelle fin janvier 2026 et dans le futur Pôle Petite Enfance à Valréas à partir de septembre, les travaux de ce bâtiment, qui regroupera également la crèche associative Lis Amourié et le Relais Petite Enfance intercommunal de l'Enclave des Papes, étant toujours en cours. Deux matinées par semaine seront ainsi proposées aux familles du territoire.



DES NOUVELLES DU FUTUR PÔLE PETITE ENFANCE

Implanté dans le nouveau quartier des Cartonnières en plein cœur de Valréas, le futur Pôle Petite Enfance regroupera une crèche de 39 berceaux, un Relais Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Commencés en début d'année 2025, les travaux devraient prendre fin d'ici le printemps 2026. Pour des raisons organisationnelles et dans une logique de « rentrée », l'ouverture de ces services se fera au mois de septembre 2026.

Sur un terrain de près de 2 700 m², ces locaux dédiés à la petite enfance ne proposeront pas moins de 570 m² d'espaces intérieurs et plus de 250 m² de jardins.



ACCUEIL DE LOISIRS LA BOITE A MALICES

L'accueil de loisirs La Boîte à Malices poursuit sa mission d'accompagnement des familles avec une énergie toujours renouvelée !

Pour la première année en gestion directe par la Communauté de Communes, le bilan est très positif, la nouvelle équipe d'animation a su apporter satisfaction tant aux enfants qu'aux parents.

La Boîte à Malices offre aux enfants un cadre éducatif riche, sécurisé et propice à la découverte.

En apportant une solution de transport et d'accueil fiable et accessible, elle facilite l'organisation des familles et renforce le lien

entre les différents acteurs du territoire : écoles, associations, services municipaux et intercommunaux.

Tout au long des vacances, l'équipe d'animation propose des activités variées : ateliers créatifs, découvertes sportives, projets collectifs, sensibilisation à la nature... Les enfants de 3 à 12 ans y trouvent un lieu où développer leur imagination, gagner en autonomie et partager des moments conviviaux.

« Notre volonté est d'offrir un environnement sécurisant où chaque enfant peut s'épanouir à son rythme », souligne le directeur. « Nous construisons nos programmes pour



encourager la curiosité, la coopération et la découverte. »



Les prochaines vacances se préparent déjà avec enthousiasme : après une année 2025 passée au sein des écoles de Taulignan et de Grignan, le centre de loisirs sera installé en ce début d'année 2026 à Roussas, où un programme thématique mêlant aventures, activités culturelles et grands jeux attend les enfants. Les équipes sont à pied d'œuvre pour offrir aux enfants du territoire des vacances 2026 aussi ludiques qu'enrichissantes avec plein de nouveaux projets en préparation !

Avec La Boîte à Malices, la CCEPPG confirme son engagement en faveur d'un accueil de loisirs de qualité, au service des enfants et de leurs familles, et pleinement intégré à la vie locale.

décryptage



LES BONS GESTES DU TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT ENSEMBLE !



POUR VOUS FACILITER LE TRI,
demandez votre sac de pré-tri à la CCEPPG !

Retrouvez les **points d'apport volontaire**, les plus proches de chez vous, en consultant la carte interactive du territoire sur le site de la CCEPPG, ou en scannant ce QR code :



Je dépose ensemble tous mes papiers et tous mes emballages, dans le même conteneur jaune ou bleu.

VIDÉS

EN VRAC PAS DANS UN SAC



NON IMBRIQUÉS

NE PAS METTRE LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages et les papiers déposés dans des sacs fermés, ou imbriqués les uns dans les autres, ne peuvent pas être reconnus ni séparés par les chaînes automatisées du centre de tri Métrapolis (à Portes-lès-Valence) et sont donc refusés*.

*Les déchets refusés dans notre centre de tri Métrapolis sont transportés de Portes-lès-Valence à Beauregard-Baret, où ils sont traités en CSR (Combustible Solide de Récupération). Les déchets refusés sont facturés à la CCEPPG.

COMMENT EST ORGANISÉE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ?

LA CCEPPG COLLECTE VOS DÉCHETS, LE SYPP EN ASSURE LE TRAITEMENT



QUE DEVIENT nos déchets ?

Venez le DÉCOUVRIR en visitant GRATUITEMENT

SYPROVAL & **METRIPOLIS**

CENTRE DE PRÉPARATION DE COMBUSTIBLE (Ordures ménagères et encombrants de déchèterie)

TENTEZ L'EXPÉRIENCE DE NOTRE **ESCAPE GAME** ET DU PARCOURS DE VISITE PIÉTON AU COEUR DU CENTRE DE TRI

VISITE SYPROVAL - Durée 2H30 MALATAVERNE

VISITE MÉTRIPOLIS - Durée 1H30 PORTES-LÈS-VALENCE

Pour vous inscrire : contact@sypp.fr



BILAN TOURISTIQUE SAISON ESTIVALE 2025

L'été 2025 a affiché encore une belle fréquentation touristique, malgré les fortes chaleurs enregistrées en juillet-août.

La destination est toujours attractive notamment pour la clientèle de proximité. Au regard des nuitées touristiques (source : Flux Vision Tourisme), le bilan de l'été 2025 affiche une légère baisse par rapport à 2024 (-4% par rapport à 2024 – année record ! pour le territoire CCEPPG).

La baisse est plus notable pour la clientèle étrangère (-8%) alors que la clientèle française ne baisse que de 2 %.

Les professionnels sont globalement satisfaits de l'été 2025, même

s'il convient de nuancer selon les activités (la restauration note une baisse du panier moyen).

Concernant les hébergements sur le territoire, les premières tendances de fréquentation pour 2025 semblent confirmer une stabilité par rapport à 2024. A titre d'exemple, pour les 12 plus gros contributeurs à la taxe de séjour du territoire, la fréquentation de mai à aout augmente de 4% entre 2024 et 2025 (chiffres à valider sur l'année et pour l'ensemble des hébergeurs).

Source : Agences d'attractivité de la Drôme (Drôme, c'est ma nature) et du Vaucluse (Vaucluse Provence Attractivité)

LA TAXE DE SÉJOUR

Lorsqu'un visiteur séjourne sur le territoire de la CCEPPG dans un hébergement touristique (hôtel, chambre d'hôtes, meublé de tourisme, camping ou village de vacances), une taxe de séjour s'ajoute au prix de la nuitée. Mais à quoi sert-elle et comment fonctionne-t-elle ?

De quoi s'agit-il ?

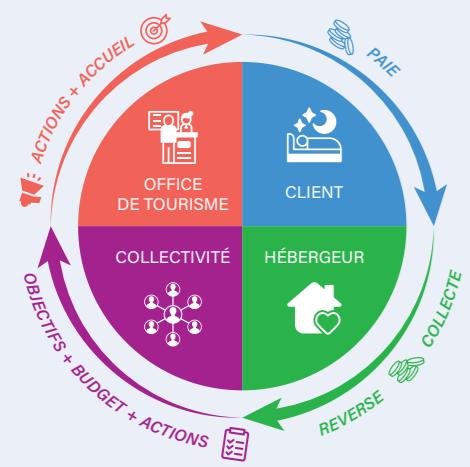
La taxe de séjour est une contribution instituée par délibération de la collectivité.

Elle est collectée par les hébergeurs ou les professionnels assurant la réservation, puis reversée à la Communauté de Communes.

La taxe est due par personne et par nuit. Son montant varie selon le type d'hébergement et selon qu'il est classé ou non. Il doit être affiché chez l'hébergeur et figurer sur la facture remise au vacancier.

Zoom sur...

LE PARCOURS SIMPLIFIÉ DE LA TAXE DE SÉJOUR



Qui la paie ?

La taxe de séjour est acquittée par tout vacancier logeant à titre onéreux dans un hébergement touristique (hôtel, location de vacances, chambre d'hôtes, camping, aire de camping-cars, etc.).

Certaines personnes en sont exonérées, notamment les enfants de moins de 18 ans, les travailleurs saisonniers employés sur la commune et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence.

La délibération fixant les tarifs est adoptée par la CCEPPG avant le 1er juillet pour une application au 1er janvier de l'année suivante. Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site : www.cceppg.fr

À quoi sert la taxe de séjour ?

Les recettes de la taxe de séjour sont obligatoirement affectées au tourisme. Elles permettent de soutenir et développer l'attractivité du territoire.

En 2024, la CCEPPG a perçu 374 680 € de taxe de séjour. La majeure partie de ces recettes est consacrée au fonctionnement et aux actions de l'Office de tourisme. Une part est reversée aux départements au titre de la taxe additionnelle. Enfin, la CCEPPG finance directement des actions de promotion et de développement touristique, études ou projets d'investissement, à l'instar de la réflexion en cours sur l'installation de bornes interactives sur le territoire.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DE LA FLEUR AU VISAGE, ENTRETIEN AVEC KARINE ET JEAN-MARC FERT, THE NEXT COMPANY

Karine et Jean-Marc FERT se sont installés sur le territoire de la CCEPPG, à Saint Pantaléon les Vignes, dans une ferme qu'ils ont réhabilitée pour installer leur activité. Il faudrait même préciser « leurs activités » tant le couple, originaire respectivement de la région lyonnaise et de Haute-Savoie, déborde d'idées et d'énergie.

The Next Company est la société qu'ils ont créée pour cultiver, récolter, transformer, assembler et commercialiser des plantes locales (lavandin, cyprès et hélichryse) en produits cosmétiques « made in CCEPPG ».

Avec des parcours complémentaires tournés vers la nature, c'est tout naturellement que leur est venu l'idée de devenir cultivateurs des plantes qu'ils allaient intégrer dans leurs formulations de soins pour le visage.



Qu'est-ce qui vous a attirés sur le territoire de la CCEPPG ?

JMF : La réputation d'une culture agricole de longue date et un climat assez exceptionnel dans lequel les plantes peuvent développer des actifs extraordinaires pour des usages cosmétiques. Ce terroir nous est apparu comme le mix parfait pour travailler nos plantes avec les bienfaits du soleil et du climat, selon des méthodes naturelles.

Notre zone de recherche intégrait l'Ardèche mais on n'a pas retrouvé la même culture agricole qu'ici, où nous avons été épatisés par les champs de lavande, de vignes et d'oliviers.

KF : L'ambiance a également été déterminante. Nous avons été marqués par la simplicité des gens ici. Il y a une réelle proximité. Travailler avec un agriculteur est très simple, les gens sont très ouverts, très



gentils, très aidants. Cela nous a beaucoup plu car on choisit un tissu social autour de nous pour interagir.

JMF : Nous avons trouvé la perle rare et nous l'avons totalement façonnée à notre personnalité et à une fonctionnalité particulière, notamment au niveau du laboratoire, des lieux d'accueil pour interagir avec nos clients finaux et les autres intervenants de la chaîne de conception des produits.

Comment avez-vous été accueillis sur le territoire ?

JMF : Le contact s'est fait très rapidement avec beaucoup d'intérêt réciproque. On avait à cœur de comprendre comment fonctionnait la région et les interlocuteurs rencontrés (maires et intercommunalité) étaient curieux de savoir ce qu'on venait faire, comment on allait le faire.

L'intégration s'est faite avec beaucoup de plaisir et de facilité.

Quelle est la nature de votre activité ?

JMF : Notre slogan est « de la fleur au visage » et notre volonté est de maîtriser la culture de la plante, d'en extraire l'actif, l'intégrer dans notre formule et d'en faire un produit fini distribué sur notre site internet en direct mais aussi en pharmacie. On veut faire un produit qualitatif depuis cet environnement agricole qu'on n'a nulle part ailleurs. On va obtenir des actifs d'une qualité premium. On s'interdit tout produit de synthèse ou chimique. Il s'agira d'une association d'huiles, d'huiles essentielles et d'un principe actif, le tout dans un bel emballage avec une belle histoire qu'on veut offrir aux consommateurs.

Au final, ce seront donc des produits de soins cosmétiques entièrement naturels et surtout entièrement fabriqués ici. Avec une

empreinte carbone nulle, on se retrouve dans une logique écologique presque parfaite.

Nous souhaitions ne pas être seulement des assembleurs dans un marché archi saturé, mais plutôt être sur un produit frais en suivant les étapes du début jusqu'à la fin. Chaque produit va passer entre nos mains à nous, ce qui nous garantit un contrôle qualité sur toute la ligne.

Nous travaillons avec des entreprises locales (distillerie Duffez à Montségur), des prestations de services agricoles pour travailler les terres et des producteurs locaux en complément pour nous aider pour l'Hélincryse en l'occurrence (Brocheny à Valréas).

JMF : Le packaging est réalisé par les cartonnages Bes à Grignan et là encore, nous avons été particulièrement bien accueillis. On a beaucoup sympathisé avec les agriculteurs qui ont du mal à trouver de la valeur ajoutée à leur production. Aujourd'hui, l'agriculture basique ne suffit plus et il faut essayer d'aller plus loin. Il faut une marque, un label et je pense à Authentic Provence, qui va valoriser le produit. On veut montrer que l'on peut être cultivateur, mais aussi industriel dans le sens artisanal du terme pour faire un produit.

Quelles sont vos prochaines étapes ou projets concernant votre activité ?

JMF : Nous sommes en phase de test de nos formules de trois produits pour pouvoir les proposer en qualité « pharmaceutiques ». Nous voulons les porter au niveau médicinal étant donné la qualité des ingrédients. Nous prévoyons une commercialisation au premier trimestre 2026 sous la marque « Botanist en Provence ». Nous avons bien évidemment d'autres projets qui viendront en complément des trois premiers.

L'actu de l'interco



covoit,
en KAROS

Après un lancement officiel en partenariat avec les CC DSP - CC Drôme Sud Provence - et DRAGA - du Rhône aux Gorges de l'Ardèche en juin 2025, l'application de covoiturage quotidien KAROS a été déployée sur le territoire depuis octobre 2025. C'est LA solution qui permet à tous de profiter ou de proposer de trajets de covoiturage courte distance et jusqu'à 80km.

Au-delà de la communication grand public, des actions spécifiques à destination des entreprises et des actifs ont été mises en œuvre pour promouvoir cet outil auprès de tous ceux qui sont amenés à effectuer des déplacements au quotidien pour leur activité professionnelle

(Présentation auprès du club d'entreprises, interventions en entreprises, sensibilisation des acteurs et partenaires de l'emploi et de l'insertion...).

Depuis le lancement 12 192 covoiturages ont été proposés via l'application.

Ily a donc encore une belle marge de progression pour généraliser le recours au covoiturage sur notre territoire !

Alors pour mutualiser un déplacement professionnel ou pour des raisons personnelles, rendez-vous sur l'application KAROS pour proposer le vôtre ou recherchez un covoiturage.



Passagers :

1€ les 30 premiers km
puis 0,10€/km

Conducteurs :

2€ par passager
pour les 30 premiers km (+0,10e/km)
dont 1€ pris en charge par la CCEPPG



Pour être éligible il est nécessaire d'habiter sur l'une des 19 communes* du territoire et prévoir un trajet compris entre 2 et 80 km.

*Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Visan



UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR LE SERVICE FINANCES ET COMPTABILITÉ

Après plus de quarante ans consacrés au service public, dont dix-sept au sein de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, Marie-Dominique MANDIER, responsable du service finances et comptabilité, a laissé la main à une nouvelle équipe pour profiter d'une retraite bien méritée ! Delphine RIVIER assure désormais la responsabilité du service. Venue de la commune de Taulignan où elle occupait le

poste de secrétaire générale, elle apporte son expérience et son savoir-faire. Elle peut compter sur le soutien de Séverine STANTINA, qui était déjà en poste à la CCEPPG et prend désormais la responsabilité du pôle comptable. L'équipe se renforce également avec l'arrivée de Virginie STRUMPE, qui a quitté ses fonctions d'agent administratif à Richerenches pour rejoindre le service en tant qu'assistante comptable.



Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or, à M.D. MANDIER par P.A. VALAYER, Président de la CCEPPG

Regards croisés

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

UNE BONNE SANTÉ + DE LA SOBRIÉTÉ

« En ce début d'année, le premier voeu que nous présentons est celui de « Bonne santé ». C'est dire l'importance de la santé pour nous et autour de nous. Et c'est aussi l'une de nos graves préoccupations partagées. Le principal souci est la diminution du nombre de médecins généralistes. C'est vrai un peu partout, et ici plus encore : dans nos 19 communes, nous n'en avons plus qu'une dizaine. Beaucoup de nos habitants peinent à trouver des consultations ou un médecin traitant : c'est un drame pour les soins courants, et aussi pour l'accès aux spécialistes. Nous avons discuté de la proposition que j'ai défendue : faire venir, aller chercher des diplômés des facultés de Roumanie (français ou francophones) pour qu'ils ouvrent un cabinet dans l'une de nos communes. C'est une solution simple et efficace. Ce peut-être, je crois, une priorité pour nos communes.

Alors que nous venons de payer notre taxe ordures ménagères et pour les chefs d'entreprise la CFE, ce qui vient à l'esprit, c'est le besoin de sobriété fiscale. Pour la taxe ordures, dans le nouveau système, les particuliers font eux-mêmes le premier travail de tri et de collecte :

son montant devrait donc baisser. Depuis des années, j'ai proposé et défendu cette baisse (assez souvent seul) ; cette année, une baisse petite, toute petite, a pu être votée. Il faut faire mieux, beaucoup mieux à l'avenir.

Pour les entreprises, la CFE est déjà un impôt injuste en soi. S'y est ajoutée une décision néfaste de la Communauté (j'étais le seul à m'y être opposé) bricolant bases et taux : résultat, des augmentations pour des centaines d'activités, et parfois une explosion. Il a bien fallu rembourser – et faire revenir les montants à peu près au chiffre initial. Nous devrions faire mieux : pour attirer d'autres entreprises et garder les nôtres, baisser cette taxe chaque année pour qu'elle devienne la plus basse du Vaucluse et de la Drôme réunies.»

Jacques Pertek Jourdain,
Conseiller municipal de Valréas et de la CCEPPG
Alliance citoyenne (0688149408 - jacques.pertek@orange.fr)

RÉPONSE DE LA CCEPPG

SANTÉ, FISCALITÉ ET RESPONSABILITÉS LOCALES

La santé est, pour chacun d'entre nous, une préoccupation majeure. Le sujet de la présence médicale sur notre territoire revient régulièrement dans les échanges entre élus, professionnels et citoyens et il a effectivement été évoqué en conseil communautaire. Il est donc important d'apporter des éléments de clarification.

La question des médecins : une priorité... mais une compétence communale

Oui, le manque de médecins généralistes est un enjeu réel sur notre territoire communautaire, comme dans une grande partie du pays. Toutefois, conformément au cadre légal, même si la CCEPPG ne peut qu'encourager les communes à se rencontrer et échanger pour définir des modalités adaptées pour s'engager dans une démarche collective, la politique d'installation des médecins relève exclusivement de la compétence communale et non de la Communauté de communes.

Les maires, en lien avec l'ARS et les professionnels de santé, sont déjà à l'œuvre pour chercher des solutions adaptées au territoire : regroupements médicaux, démarches d'attractivité, optimisation des cabinets existants ...

La CCEPPG continuera à accompagner ces actions dans le cadre de ses compétences, mais elle ne peut s'y substituer.

TEOM : une gestion responsable et progressive

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) finance l'ensemble du service public des déchets : collecte, traitement, fonctionnement des équipements et investissements nécessaires.

La collecte ne représente donc qu'une partie des coûts couverts par cette taxe.

Depuis 2024, un taux de TEOM unifié est appliqué sur l'ensemble du territoire. Fixé à 11,70 % en 2024, ce taux a pu être abaissé à 11 % en 2025, notamment grâce au déploiement des points d'apport volontaire ou encore aux actions menées en faveur de la gestion des biodéchets.

CFE : en réalité, une baisse pour 75 % des entreprises

Concernant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), il est important de rappeler que seule une fraction des entreprises avait été impactée (491 sur plus de 2 000 implantées sur le territoire), fin 2024, par la hausse pour laquelle des mesures correctives ont très rapidement été votées. Dans le même temps, la CCEPPG a décidé une baisse du taux de cette taxe pour l'ensemble des entreprises, baisse qui a été particulièrement sensible d'une part, pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 € et, d'autre part, pour les entreprises imposées au réel.

Travailler ensemble pour l'intérêt général

Le débat démocratique est légitime, nécessaire et constructif. Il doit toutefois s'appuyer sur des informations précises et sur le respect des compétences de chacun.

La CCEPPG poursuivra son action au service de l'ensemble des habitants, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de clarté, sans promesses déconnectées des réalités juridiques et financières.

L'interco en images



AMÉNAGEMENT ET COHÉRENCE TERRITORIALE

UN OLIVIER ENTRE LEURS MAINS : LES CP DU TERRITOIRE PLANTENT DEMAIN

Dans le cadre de la sensibilisation à la transition écologique, la commission Aménagement du Territoire a souhaité offrir un arbre aux élèves de CP des écoles de l'Enclave des Papes et des Pays de Grignan.

La remise de l'olivier aux 240 enfants des classes de CP des écoles du territoire s'est déroulée le lundi 8 décembre, à l'occasion de journée mondiale du climat.

Cet évènement spécial, créé à l'initiative de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) en 2009, vise à mettre en lumière les effets dévastateurs du changement climatique et l'urgence d'agir.

Avec chaque olivier, une plaquette pédagogique expliquant le rôle des arbres, ainsi que les précautions d'entretien de l'olivier en pot a été distribuée.

L'olivier étant un arbre originaire du bassin méditerranéen, il peut aussi bien se cultiver en extérieur, qu'en intérieur. Les élèves ne disposant pas de balcon ou de jardin ont été invités à se rapprocher de la Communauté de Communes pour planter l'arbuste quand il deviendra trop encombrant !

Cette action de sensibilisation est, par ailleurs, inscrite dans le volet animation du programme du Plan Climat-Air-Energie Territorial porté par l'intercommunalité.



ENFANCE JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

COMME CHAQUE ANNÉE AU MOIS DE DÉCEMBRE, LES STRUCTURES PETITES ENFANCES GÉRÉES PAR LA CCEPPG ONT FÊTÉ NOËL.

Les Relais Petite Enfance communautaires de l'Enclave et de Taulignan ont fait profiter petits et grands d'un spectacle et la crèche communautaire Le Bac à Sable à Visan a même eu la chance de recevoir la visite du Père Noël !

